

†Pôle communication  
Tél.: 24 65 42

Mercredi 17 octobre 2018

## COMMUNIQUÉ

---

### Un plan de soutien pour le BTP

Le président du gouvernement a rencontré les responsables du secteur du BTP, en présence des partenaires sociaux, à la suite de leur interpellation par lettre ouverte aux élus, sur la situation de leur entreprise.

Le président a partagé avec eux le diagnostic : un retournement de tendance à compter de 2012 à la suite de belles années liées notamment aux constructions des usines métallurgiques, une baisse de l'emploi salarié dans le BTP depuis cette date.

Soucieux de soutenir l'activité, le gouvernement a maintenu un niveau d'investissement public élevé sur toute la période. Le BTP a bénéficié d'une attention toute particulière, laquelle s'est traduite en mesures incitatives en faveur du BTP : défiscalisation, RILI, prêt à taux zéro pour favoriser l'accès à la propriété, plan d'urgence de 2016 (PULSE), réforme de l'IRPP favorisant la déductibilité des intérêts d'emprunt, TGC à 6 % pour le secteur immobilier.

En écho aux préoccupations, le président a présenté le plan de soutien visant à conforter l'activité du BTP, notamment en substitution du RILI.

L'enjeu immédiat est d'offrir un carnet de commandes permettant de maintenir l'activité et l'emploi. En lien avec les établissements publics, les provinces, les bailleurs sociaux, le Président a ainsi affiché un niveau de commandes publiques de l'ordre de 50 milliards pour 2019, et une perspective identique pour 2020 après avoir recensé, un à un, les différents projets. Il s'agit de travaux prêts à démarrer. Ce niveau d'investissement est significatif, puisqu'il représente à lui seul plus de la moitié du chiffre d'affaires des entreprises du secteur. S'ajouteront les grands projets privés déjà identifiés dont certains pourront démarrer dès 2019. A titre d'exemple, le projet de la Marina de Nouré (9,5 milliards) en bénéficiant d'une exonération de droits d'enregistrement va pouvoir s'engager dès 2019.

Pour s'assurer de la mise en œuvre rapide des chantiers, le président a nommé un chargé de mission pour coordonner et suivre la commande publique, assurer une visibilité de l'activité du BTP, veiller à l'avancée des grands chantiers et mener à bien la réforme du code des marchés publics en réponse aux attentes des entreprises pour leur faciliter l'accès à la commande publique notamment.

./...

Pour inciter le privé à investir rapidement et ainsi soutenir l'activité du BTP, le président a rappelé les quatre mesures fiscales exceptionnelles valables sur les trois prochaines années : baisse significative des droits d'enregistrement, orientation du prêt à taux zéro exclusivement en faveur de la construction de logements neufs dans le Grand Nouméa, hausse du plafond de déductibilité de 500 000 à 1 million de francs des intérêts d'emprunt pour le logement neuf dans les communes de l'agglomération, prorogation d'exonération des revenus locatifs pour trois ans. Ces mesures seront proposées jeudi 18 octobre au vote de la commission du Congrès dans l'examen en cours du projet de loi du pays portant diverses dispositions d'ordre financier et ainsi appliquées dès 2019. Ces mesures doivent contribuer à insuffler très vite un carnet de commande venant du privé.

Pour compléter les dispositifs d'incitation en faveur des particuliers désireux d'investir dans du logement neuf, il sera proposé, très prochainement, une loi du pays sur la construction d'une maison individuelle dont l'objectif est de protéger les ménages des aléas de chantier et assurer une baisse de prix de la construction.

Enfin, le président a proposé de maintenir et proroger les dispositifs du PULSE pour aider les entreprises à passer le cap difficile : fixation du taux d'allocation spécifique de chômage partiel à 100% du salaire minimum garanti et attribution d'un quota de 1800 h de chômage partiel indemnisable ; possibilité de recours à la Commission des chefs de services financiers pour obtenir des délais de paiement de créances bancaires et sociales sous certaines conditions.